Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

La lettre d'information

spéciale AGENDA 21

Edito

La Charte de Développement du Pays établie lors de la création de ce dernier, en 1996, et actualisée en 2007, consacrait déjà une large place au Développement durable. Au fil des années, le volet environnemental a largement été complété par des actions qui répondaient aux objectifs d'un Agenda 21. Le Contrat 3ème génération, signé avec la Région Centre en 2011, est venu identifier cette démarche en l'inscrivant dans son programme d'actions.

Les travaux qui se sont déroulés tout au long de l'année 2013 ont montré la volonté des acteurs du Pays de prendre les dispositions nécessaires, à leur échelle, pour préserver leur avenir et celui des générations futures.

Cette prise de conscience collective doit maintenant se traduire dans les gestes et comportements concrets de chacune et chacun, afin que les buts fixés puissent être atteints.

Je remercie sincèrement celles et ceux qui n'ont pas compté leur temps et qui se sont engagés pendant toute cette année pour aboutir au programme à mettre en œuvre. Vous en découvrirez, dans ce journal, les principales orientations. Je vous en souhaite bonne lecture.

La Présidente du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

L'Agenda 21, Qu'est-ce que c'est ?

C'est un outil pour répondre aux défis de demain

L'Agenda 21, qui nait à Rio, au Brésil, en 1992, lors d'un sommet réunissant les chefs d'état du monde entier, est l'outil qui propose d'appliquer les réflexions globales sur l'avenir de la planète, à l'échelle locale, de nos villes, de nos départements… L'Agenda 21 invite les collectivités et autres structures locales à **s'impliquer volontairement dans une démarche de développement durable** et à traduire celui-ci sur le territoire, sur le long terme.

En préparant leur propre programme d'actions pour le 21ème siècle avec les habitants, les acteurs locaux et les entreprises, les territoires participent au principe : **« penser global, agir local ».**

Concrètement, un Agenda 21, c'est la mise en place de nouvelles actions, en faveur du développement durable, mais aussi la poursuite des actions déjà exemplaires ou innovantes.

L'originalité de la construction d'un Agenda 21 repose sur le fait qu'il **permet à tous les acteurs qui vivent et travaillent sur le territoire d'y participer. Le développement durable ne vaudra que s'il est partagé par tous.**

lettre n° 9 Janvier 2014

Rubriques

-**L'édito de la Présidente,** *page 1*
- **Introduction**, *page 1*
-**Le développement durable,** *page 2*
-**L'agenda 21 du Pays,** *pages 3 à 8*
La stratégie, p.4
Le programme d'actions, p.5 à 7
Et maintenant ? p.8

Qu'est-ce que le développement durable ?

Contrairement aux idées reçues, le développement durable n'est pas uniquement une réflexion sur les questions environnementales ou l'écologie ; il s'agit de réfléchir globalement au mode de fonctionnement de nos sociétés, de réfléchir à un nouveau modèle de développement :

« Un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. »

Gro Harlem Brundtland, Rapport « Notre avenir à tous », 1987

Le modèle repose sur la **prise en compte de manière équilibrée de quatre piliers fondamentaux,** quatre sphères de notre vie quotidienne : l'économie, le social, l'environnement et la participation. Inscrire un projet, une action, dans une démarche de développement durable consiste donc à vérifier que le projet prend en compte ces 4 piliers.

Pourquoi le développement durable ?

Depuis plusieurs décennies, plusieurs phénomènes entraînent les Hommes à se poser des questions sur l'avenir de la planète, comme par exemple :

• des inégalités sociales croissantes, entre les riches et les pauvres, ainsi qu'entre les pays du Nord et les pays du Sud ;

• des ressources naturelles limitées : les différentes crises du pétrole, le grignotage de la ville sur les surfaces agricoles, forestières, avec une perte importante de biodiversité… ont prouvé que les ressources naturelles n'étaient pas illimitées ;

• des modes de consommation toujours moins économes entraînant un gaspillage des richesses, provoquant des rejets de pollutions et de déchets qui détériorent à long terme la qualité de l'eau, de l'air et des sols… ;

• des changements climatiques de grande ampleur qui se préparent, et nous en subissons déjà les conséquences (montée du niveau de la mer, fonte des glaces, augmentation des phénomènes météo extrêmes comme les inondations, les ouragans …) ;

• Une très forte augmentation de la population mondiale : nous étions 3,7 milliards en 1970, nous sommes actuellement 7 milliards d'habitants et nous serons sûrement 15 milliards en 2100.

L'environnement
Pour offrir une meilleure qualité de vie tout en préservant et valorisant l'environnement, le développement doit générer des économies de ressources (eau, énergie…) et limiter les pollutions.

Le social
Le développement humain doit être au cœur du projet, en visant l'intégration professionnelle, la solidarité intergénérationnelle, la satisfaction des besoins humains en matière de santé, d'éducation, de logement…

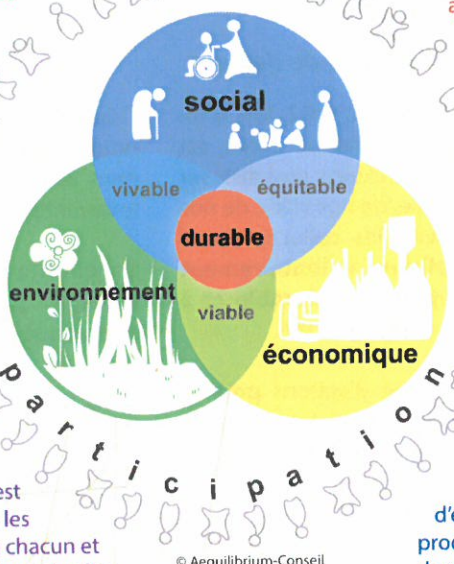

© Aequilibrium-Conseil

La participation
L'implication des citoyens, des acteurs locaux (associations, entreprises, …) dans les processus d'élaboration des projets et de décision, est indispensable pour enrichir les réflexions de l'expertise de chacun et des attentes et perceptions du plus grand nombre.

L'économie
Le projet doit satisfaire les intérêts économiques des acteurs impliqués, en visant la production de richesses mais aussi la création d'emplois, grâce à des modèles de production et de consommation durables.

Un agenda 21 pour le Pays

Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais s'est engagé en 2013 dans l'élaboration d'un **Agenda 21**. Ce programme d'actions en faveur du développement durable a pour but premier de **valoriser les actions que mènent déjà le Pays et les acteurs locaux en la matière**.

En effet, les acteurs du territoire, entreprises, associations, communes et communautés de communes, mais aussi habitants du territoire, **agissent déjà en faveur du développement durable** : modes de déplacement et de consommation, production et gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau, emploi et insertion, implication dans la vie associative, entraide,... chacun, à son échelle, apporte sa pièce à l'édifice.

Mais l'Agenda 21 doit également **mettre en lumière de nouvelles actions, ambitieuses et innovantes**, afin de répondre aux problématiques spécifiques du territoire.

Les étapes de la démarche

Entre mars et décembre 2013, plusieurs étapes clés

Préalable : Le choix du **bureau d'études Aequilibrium Conseil** afin d'accompagner le Pays dans l'élaboration de l'Agenda 21

Etape 1: La réalisation d'un **diagnostic** afin de savoir d'où l'on part : quelles sont les forces et les faiblesses du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, au regard du développement durable, dans tous les sujets concernant la vie sur le territoire, comme le transport, la biodiversité, l'énergie, l'emploi, le logement, les loisirs...

Etape 2 : La **stratégie** : avant de définir des actions, il faut savoir où l'on veut aller. Quel est l'avenir que le territoire souhaite construire ? Cette stratégie s'appuie sur les enjeux identifiés dans le diagnostic.

Etape 3 : Un **programme d'actions :** c'est l'étape finale de la construction de l'Agenda 21 ; les actions concrètes vont être mises en place dans les mois et les années à venir.

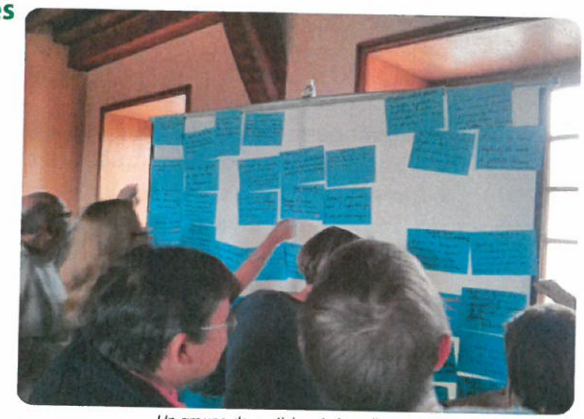

Un groupe de participants lors d'un atelier de concertation Agenda 21 - Crédit photo PBGP

Bon à savoir

Toutes les étapes de la démarche ont été réalisées en concertation avec les partenaires et acteurs du territoire, entreprises, associations, représentants des communautés de communes...

Un groupe de participants lors d'un atelier de concertation Agenda 21 - Crédit photo PBGP

La stratégie de l'Agenda 21

La stratégie territoriale du Pays s'articule autour de 5 axes principaux visant à prendre en compte l'ensemble des enjeux de développement durable pour l'avenir du territoire.

Axe 1

Une identité du territoire à valoriser

Objectif : construire une identité au territoire qui, d'un point de vue historique, géographique, culturel, touristique... est rarement présenté et perçu comme un ensemble. Ici, l'Agenda 21 est vu comme une porte d'entrée pour construire et valoriser cette identité, auprès des habitants et à l'extérieur.
A travers : la création d'une offre touristique globale, la valorisation des richesses patrimoniales...

Axe 2

Un territoire de liens avec un cadre de vie à maintenir

Objectif : permettre à chaque habitant, quels que soient ses besoins et son âge, de trouver des réponses à proximité : services pour la population, structures pour les enfants et les jeunes, logement...
A travers : une offre complète, lisible, accessible à tous et proche, tout en favorisant le lien entre les populations et leurs représentants administratifs.

Axe 3

Un territoire actif et attractif

Objectif : s'appuyer sur les richesses et spécificités du territoire afin de réfléchir globalement à son attractivité, notamment économique.
A travers : une accessibilité par les transports optimale, un soutien à la vie économique et à ses acteurs, dans tous les domaines : agricoles, industriels...

Axe 4

Des richesses et des ressources naturelles à préserver

Objectif : préserver les richesses environnementales, paysagères, mais aussi les ressources ; ressources en eau, en énergie...
A travers : la gestion des déchets, l'anticipation du changement climatique ou encore le maintien d'une bonne qualité de l'air.

Axe 5

Un syndicat de Pays incubateur, animateur, coordinateur et porteur de projets

Objectif : conforter le Syndicat de Pays dans son rôle de coordinateur et d'animateur du territoire.
A travers : l'exemplarité en matière de développement durable, et le positionnement en tant que vecteur de sensibilisation à travers le soutien ou la création de projets en la matière.

Le programme d'actions

Quelles actions mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés ?

Axe 1 Une identité du territoire à valoriser

1.1 Construire l'identité du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

Action 1 : Coordonner un programme culturel à l'échelle du Pays

Action 2 : Réaliser un agenda en ligne des événements du Pithiverais

1.2 Développer une offre touristique plus lisible à l'échelle du territoire et valoriser ses cultures

Action 3 : Coordonner les actions des offices de tourisme du territoire

Action 4 : Proposer une offre de tourisme industriel, tourisme d'affaire et tourisme de nature

1.3 Valoriser les richesses patrimoniales

Action 5 : Mettre en place une «balade patrimoine»

Axe 2 Un territoire de liens avec un cadre de vie à maintenir

2.1 Développer le lien social entre les habitants

Action 6: Associer les jeunes aux travaux du conseil de développement et des collectivités

Action 7 : Développer la cohabitation intergénérationnelle ou l'hébergement chez l'habitant

2.2 Développer les structures liées à l'enfance et la petite enfance sur le territoire

Action 8 : Soutenir la création de systèmes d'accueil atypiques de l'enfance et de la petite enfance

2.3 Adapter les offres de services aux besoins de la population

Action 9 : Favoriser l'émergence d'une plateforme d'information sur les services à la population

Action 10 : Elaborer un plan territorial de santé

2.4 Offrir des logements diversifiés et accessibles à tous

Action 11 : Favoriser l'accès aux mécanismes d'aide à la rénovation thermique et à la réhabilitation

2.5 Favoriser la proximité et l'accessibilité

Action 12 : Encourager les déplacements alternatifs à la voiture

Action 13 : Maintenir et organiser le commerce de proximité sur le territoire

Sentier pédagogique de La Rimarde
Crédit photo Aequilibrium Conseil

Axe 3 Un territoire actif et attractif

3.1 Faciliter l'accessibilité du territoire par les transports collectifs pour renforcer son attractivité

Action 14 : Intervenir auprès de la Région Centre pour la réouverture de la ligne voyageurs Orléans, Pithiviers, Malesherbes

Action 15 : Travailler avec Ulys afin d'aboutir à un système de transport adapté au territoire

Action 16 : Développer des aires de covoiturage dans les communes

3.2 Soutenir les activités économiques

Action 17 : Mettre en place et animer un observatoire de la vie économique fédérant les acteurs

3.3 Développer une offre de formations en cohérence avec le marché de l'emploi

Action 18 : Mener une étude de faisabilité sur la création d'un plateau technique pour y accueillir les organismes de formation

3.4 Développer une activité agricole performante et de qualité

Action 19 : Valoriser l'image de l'agriculture auprès du grand public

Action 20 : Développer les projets structurants de valorisation des filières agricoles

3.5 Réduire les inégalités entre les femmes et les hommes

Action 21 : Signer la Charte européenne sur l'égalité Femmes / Hommes

Le programme d'actions, suite

Quelles actions mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés ?

Axe 4 Des richesses et des ressources naturelles à préserver

4.1 Oeuvrer pour la préservation de la biodiversité en aménageant l'espace de manière équilibrée, cohérente et respectueuse de l'environnement

Action 22 : Favoriser l'emploi d'essences locales dans les jardins privés et espaces publics
Action 23 : Elaborer un document pédagogique sur le SCOT
Action 24 : Poursuivre le travail d'élaboration de la Trame verte et bleue et mettre en oeuvre ses actions

4.2 Opter pour une gestion optimale de l'eau

Action 25 : Inciter à la veille sur les consommations d'eau et le rendement des réseaux
Action 26 : Sensibiliser à la gestion en amont des eaux pluviales dans les aménagements urbains
Action 27 : Créer un observatoire de la qualité de l'eau

4.3 Gérer de manière durable les déchets

Action 28 : Créer une ressourcerie sur le territoire en mettant en place une démarche d'insertion par l'activité économique
Action 29 : Encourager l'élevage de poules domestiques pour réduire les déchets verts

4.4 Répondre aux défis énergétiques, anticiper et mieux se préparer aux changements climatiques

Action 30 : Organiser des challenges et opérations afin de sensibiliser aux bonnes pratiques énergétiques
Action 31 : Poursuivre la réhabilitation thermique des bâtiments publics et logements sociaux sur le territoire
Action 32 : Elaborer un Plan Climat Energie Territorial sur le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

4.5 Anticiper les risques pour les habitants et réduire les pollutions

Action 33 : Développer et soutenir les démarches de réduction des phytosanitaires pour la gestion des espaces publics

Crédit photo PBGP

Axe 5 Un syndicat de Pays incubateur, animateur, coordinateur et porteur de projets

5.1Coordonner les actions à l'échelle du Pays pour une meilleure efficacité

Action 34 : Favoriser et soutenir l'émergence de projets de développement durable auprès des jeunes générations

5.2 Faire preuve d'exemplarité en matière de développement durable

Action 35 : Mener des campagnes de sensibilisation sur les grandes actions nationales ou régionales de développement durable
Action 36 : Réduire l'impact de l'activité du Syndicat de Pays sur l'environnement
Action 37 : Former des agents des collectivités aux premiers secours

5.3 Valoriser et animer le tissu associatif

Action 38 : Aider les associations à mieux communiquer grâce à l'outil internet et à se structurer grâce à la mise en réseau

Quelques exemples ...

Zoom sur la fiche action n°10 :

Elaborer un Plan Territorial de Santé

Objectifs :
- Maintenir une offre de soins satisfaisante
- Améliorer les conditions d'exercice des professionnels

Descriptif de l'action :

Il s'agit ici de **mettre en réseau les professionnels dans le secteur médical et médico-social** (associations, maisons de retraite, centres d'aide par le travail...), et de mettre en place des **actions de prévention**, en faveur de la santé publique.

Quelques étapes envisagées pour l'action :

• Réaliser un **diagnostic**
• Organiser la **concertation auprès de tous les acteurs** du monde sanitaire et social
• **Communiquer** auprès des populations et des professionnels de santé sur l'offre de soins, accompagner les porteurs de projets
• Favoriser la **médiation** pour permettre la mise en cohérence des initiatives

Zoom sur la fiche action n°19 :

Valoriser l'image de l'agriculture auprès du grand public

Objectif : Valoriser l'agriculture du territoire ainsi que les agriculteurs et les produits locaux

Quelques étapes envisagées pour l'action :

• Travailler à la **mise en valeur et à l'intégration paysagère des exploitations** *(fresques et projections sur les silos, bâches communicantes; Land art...)*
• **Conforter les actions des acteurs** du Pays (*Cultivons l'avenir du Pithiverais; Coopérative de Boisseaux, ...)*
• **Communiquer** sur les productions locales de qualité produites par le territoire *(Dans les écoles, collèges et lycées afin de sensibiliser les jeunes...)*

Crédit photo PBGP

Zoom sur la fiche action n°28 :

Créer une ressourcerie sur le territoire en mettant en place une démarche d'insertion par l'activité économique

Objectifs :
- Objectif de « pré-emploi » pour les jeunes et adultes du territoire, demandeurs d'emplois,…
- Redonner une seconde vie à des objets divers de type mobilier, électroménager, mobilité,...

Description de l'action :

L'action vise la création d'un lieu de valorisation d'objets de tous types dont les utilisateurs n'ont plus l'utilité. La ressourcerie emploie des personnes en insertion qui travaillent à offrir une seconde vie à l'objet.

Principales étapes de réalisation :

• Etudier l'existant et la faisabilité du projet
• Bénéficier des conseils du réseau national des ressourceries ou identifier un porteur de projet local potentiel , étudier le statut et l'objet de la future ressourcerie (financements, retours d'expériences,…)
• Acquisition, et réhabilitation d'un bâtiment existant
• Aménagement du terrain / du bâtiment (études), achat de matériel
• Création d'un partenariat avec les structures d'insertion

Et maintenant ?

La mise en oeuvre du programme d'actions

Il convient aujourd'hui et sur le long terme de **mettre en œuvre le programme d'actions de l'Agenda 21 et d'en suivre les avancées**.

La démarche va évoluer et **«mûrir» avec le temps**. La dynamique lancée au cours des ateliers de concertation devra également être maintenue.

Des **étapes de suivi et d'évaluation** vont avoir lieu régulièrement. Elles constitueront l'occasion de mobiliser à nouveau et de **montrer l'avancement de l'Agenda 21**.

Pour ce faire, des **outils de suivi-évaluation ont été créés** : un tableau de bord avec des indicateurs, mais aussi des fiches actions avec des rubriques réservées au suivi de l'action année après année.

Si vous aussi, en tant qu'habitant, acteur du territoire, responsable associatif, élu local... vous souhaitez vous mobiliser pour la mise en oeuvre de l'Agenda 21 du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, n'hésitez pas à vous rapprocher du Pays.

Et n'oubliez pas : vous pouvez tous être acteurs du développement durable !

Les outils de suivi et d'évaluation

Le tableau de bord d'indicateurs

Le tableau de bord d'indicateurs compile, au sein d'un même tableau, les données présentées sous la forme d'une liste de thèmes avec indicateurs d'objectifs et indicateurs d'action.

Les indicateurs

Il s'agit de données quantitatives ou qualitatives, faciles d'accès, simples à comprendre et interpréter, que l'on peut réactualiser facilement et à une périodicité compatible avec la démarche.

Qui remplit le tableau de bord ?

Les membres du Comité de suivi, en collaboration avec les acteurs du territoire et les partenaires.

A quoi ça sert ?

Le tableau de bord de l'Agenda 21 permet d'avoir un outil de suivi et d'évaluation du projet afin de :

- *suivre l'atteinte des objectifs et la mise en œuvre des actions (état d'avancement, obstacles, délais, acteurs pilotes à relancer,...)*
- *suivre les opérations en cours et apprécier, en continu, les résultats du programme.*

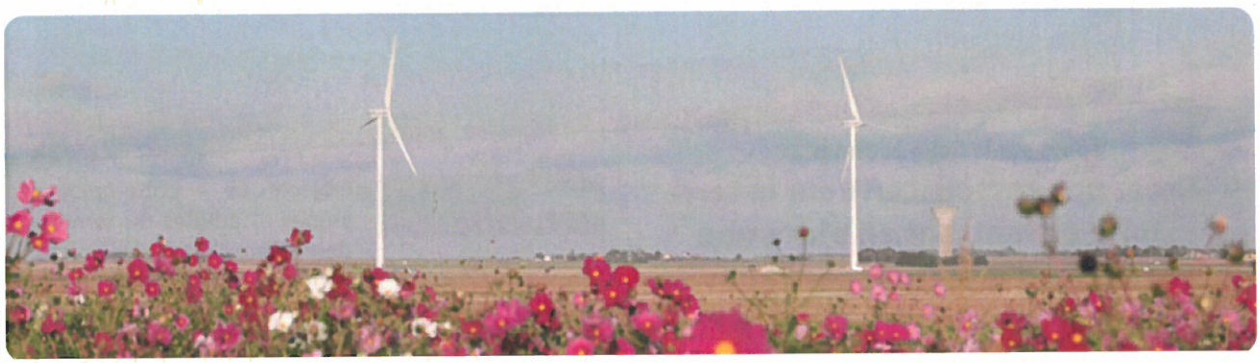

Crédit photo PBGP

Directeur de la publication : La Présidente du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais. Contact : Eloïse ELISA. Conception et réalisation et crédits photos : Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais. Janv.2014

Tout ce qu'il faut savoir du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais est sur le www.pays-du-pithiverais.fr

Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
48 bis faubourg d'Orléans - 45300 PITHIVIERS
Tél. : 02 38 30 64 02 - Fax : 02 38 30 72 87

Région Centre

équilibrium conseil